

**HIST1PM**

2014 - 2015

Année d'études préparatoire au master en histoire

**A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **NON** - Stage : **NON**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Organisé par: **Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)**Code du programme: **hist1pm****Table des matières**

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
- Programme détaillé .....	3
- Programme par matière .....	3
Informations diverses .....	5
- Conditions d'admission .....	5
- Pédagogie .....	6
- Evaluation au cours de la formation .....	6
- Formations ultérieures accessibles .....	6
- Gestion et contacts .....	6

## HIST1PM - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Cette année préparatoire vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires pour entamer le programme de master en histoire.

La réussite du programme de l'année préparatoire est sanctionnée par une attestation qui donne accès au programme de master visé.

#### Votre profil

Ce programme est accessible si vous n'avez pas les prérequis pour accéder directement au master désiré (maximum 60 crédits, voir conditions d'admission).

#### Votre programme

En fonction du parcours antérieur de l'étudiant, le programme (de maximum 60 crédits) sera constitué d'un ensemble de cours défini en concertation avec le conseiller aux études et le secrétaire du jury. Ces cours seront choisis au sein du programme de bachelier en histoire.

## HIST1PM - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme de l'année d'études préparatoire a pour but d'initier les étudiants aux techniques de base de la recherche historique et de leur offrir, par le biais de deux séminaires, la possibilité de mettre en oeuvre ces acquis théoriques, ainsi que de leur permettre d'acquérir ou d'approfondir des connaissances linguistiques (une langue ancienne et une langue moderne) afin qu'ils puissent suivre avec succès le [Master en histoire \[60.0\]](#) ou le [Master en histoire \[120.0\]](#).

## HIST1PM Programme détaillé

### PROGRAMME PAR MATIÈRE

Le programme sera constitué en fonction du parcours antérieur de l'étudiant (minimum 16 crédits et maximum 60 crédits).

#### o Connaître l'histoire (3 crédits)

o LHIST1411	Historiographie	Geneviève Warland	22.5h	3 Crédits	2q
-------------	-----------------	-------------------	-------	-----------	----

#### o Faire de l'histoire - Théorie et mise en oeuvre de la théorie (29 crédits)

o LFIAL1430	Critique historique	Laurence Van Ypersele	30h+10h	4 Crédits	2q
o LHIST1430	Heuristique générale	Paul Bertrand	15h+15h	3 Crédits	1q
o LHIST1431	Heuristique spéciale et exercices sur des questions d'histoire : antiquité	Françoise Van Haeperen	15h+15h	4 Crédits	1q
o LHIST1432	Heuristique spéciale et exercices sur des questions d'histoire : moyen-âge	Eric Delaissé (suppl&eacute;e Jean-Marie Yante), Jean-Marie Yante	15h+15h	4 Crédits	1q
o LHIST1433	Heuristique spéciale et exercices sur des questions d'histoire : temps modernes	Silvia Mostaccio	15h+15h	4 Crédits	2q
o LHIST1434	Heuristique spéciale et exercices sur des questions d'histoire : époque contemporaine	Vincent Dujardin	15h+15h	4 Crédits	2q
o LFIAL1291	Informatique appliquée aux lettres et à l'histoire	Aurore François	15h+15h	3 Crédits	1q
o LHIST1320	Méthodes quantitatives en histoire	Aurore François	22.5h	3 Crédits	2q

#### o Séminaires (14 crédits)

2 séminaires au choix :

⊗ LHIST1391	Séminaire : antiquité	Françoise Van Haeperen	22.5h	7 Crédits	1q
⊗ LHIST1392	Séminaire : moyen âge	Paul Bertrand, Jean-Marie Yante	22.5h	7 Crédits	1q
⊗ LHIST1393	Séminaire : temps modernes	Silvia Mostaccio, Paul Servais	22.5h	7 Crédits	1q
⊗ LHIST1394	Séminaire : période contemporaine	Laurence Van Ypersele	22.5h	7 Crédits	1q

#### o Cours général (4 crédits)

o LESPO2100	Economie politique	Alain De Crombrugge de Picquendaele	30h+15h	4 Crédits	1q
-------------	--------------------	-------------------------------------	---------	-----------	----

## o Langues (10 crédits)

L'étudiant suit un cours de langue ancienne (5 crédits) et un cours de langue moderne (5 crédits).

### o Langues anciennes (5 crédits)

Les cours LFLTR1770, LFLTR1780 et LFLTR1781 sont accessibles aux étudiants qui ont suivi dans les 4 dernières années de l'enseignement secondaire 4 heures de latin par semaine, ou qui réussissent un test d'orientation en début d'année. Les étudiants qui ne remplissent pas ces conditions suivent le cours LFLTR1760.

⌘ LFIAL1760	Initiation au latin	Alain Meurant	30h+30h	5 Crédits	1q
⌘ LFIAL1770	Initiation au grec classique et lecture de textes grecs	Sébastien Moureau (suppl&eacute;e Claude Obsomer), Claude Obsomer	30h+30h	5 Crédits	1q
⌘ LFIAL1780	Langue et textes latins I : poésie <i>Pour les exercices, 15 heures, choix entre latin classique ou latin médiéval.</i>	Paul Deproost, Jean-Marie Yante	30h+15h	5 Crédits	1q ☉
⌘ LFIAL1781	Langue et textes latins I : prose <i>Pour les exercices, 15 heures, choix entre latin classique ou latin médiéval.</i>	Paul Deproost, Jean-Marie Yante	30h+15h	5 Crédits	1q ⊕

### o Langues modernes (5 crédits)

⌘ LANGL1720	English language	Estelle Dagneaux (coord.), Philippe Denis, Céline Gouverneur, Claudine Grommersch, Brigitte Loosen	60h	5 Crédits	1q
⌘ LANGL1810	English for Arts Students. An intermediate course	Stéphanie Brabant, Jean-Luc Delghust (coord.)	60h	5 Crédits	1 + 2q
⌘ LANGL1811	ENGL LANGUAGE & CULTURE	Estelle Dagneaux (coord.), Céline Gouverneur, Claudine Grommersch, Brigitte Loosen	60h	5 Crédits	1 + 2q
⌘ LNEER1250	Néerlandais: langue & culture	Hilde Bosmans (coord.), Katrien De Rycke, Lutgarde Schrijvers	30h+30h	5 Crédits	1 + 2q
⌘ LFIAL1730	Nederlandse taal	Philippe Hiligsmann	30h+30h	5 Crédits	1q
⌘ LFIAL1710	Deutsche Sprache	Henri Bouillon	30h+30h	5 Crédits	1q

## HIST1PM - Informations diverses

### CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

**ATTENTION** : A partir de l'année académique 2015-2016, et ce en raison de l'application du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les années préparatoires au master ne seront plus organisées.

#### Conditions générales

**Accès à l'année préparatoire sur base d'une "passerelle"** : voir [les pages sur les passerelles](#)

**A l'issue de la procédure d'admission pour les masters**, l'étudiant peut être amené à suivre des enseignements complémentaires qui représentent au maximum 60 crédits supplémentaires. Lorsque ces enseignements complémentaires dépassent 15 crédits, cette formation constitue une année d'études préparatoire.

**Accès à l'année préparatoire sur base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience personnelle ou professionnelle** :

L'article 53 du décret du 30 mars 2004 précise que: "par dérogation à l'article 51, sans préjudice de l'article 60, et en vertu d'une décision des autorités académiques, en vue de l'accès à des études de deuxième cycle, le jury de ces études peut valoriser les savoirs et compétences d'étudiants acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle.

Cette expérience utile doit correspondre à au moins cinq années d'activités, compte non tenu des années d'études supérieures qui n'ont pas été réussies. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités académiques, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès".

**Accès à l'année préparatoire sur base d'une valorisation de 180 crédits ECTS par le Jury d'admission (admission personnalisée sur dossier)** pour les porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger (qui ne donne pas accès à cette année d'études sur base des conditions générales reprises ci-dessus).

#### Conditions spécifiques d'admission

Cette année d'études s'adresse :

- aux étudiants qui répondent aux conditions de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 30/6/2006 fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université (dit "arrêté passerelles").

Sont admis sans condition à l'année préparatoire au master en histoire, les étudiants porteurs du grade académique suivant (catégorie 1):

- BA-AESI en sciences humaines: histoire, géographie, sciences sociales.

Aucune passerelle n'est prévue par l'arrêté pour les titulaires de diplôme de l'enseignement supérieur non universitaire de type long;

- aux porteurs d'un grade académique d'une université belge ou d'un titre ou grade étranger, dont les connaissances ont été jugées insuffisantes par le jury pour accéder au [Master en histoire \[120.0\]](#) ou au [Master en histoire \[60.0\]](#), suite à la procédure d'admission (voir rubrique Admission);
- aux étudiants, qui ne sont pas titulaires d'un diplôme autorisant l'accès direct au master, mais qui peuvent faire valoir des savoirs et compétences utiles acquis par leur expérience personnelle ou professionnelle (VAE).

#### Procédures particulières d'admission et d'inscription

Consultez les [conditions d'admission générales](#)

**Pour les étudiants belges qui répondent aux conditions de l'arrêté passerelles** :

Pour les passerelles de catégorie I, l'inscription à l'année d'études préparatoire se fait directement au Service des Inscriptions de l'UCL.

Pour les passerelles de catégorie II, la demande d'admission doit être introduite auprès de Mme Fiorella Flamini, conseillère aux études de la Faculté de philosophie, arts et lettres" (Collège Mercier, 14 bte L3.06.01, Place Cardinal Mercier B-1348 Louvain-la-Neuve, [conseiller.etudes-fial@uclouvain.be](mailto:conseiller.etudes-fial@uclouvain.be), tel. : +32 (0)10 47 48 57). Le dossier de demande d'admission comportera une lettre de motivation, une copie des relevés de notes pour toutes les années d'études supérieures suivies, une copie du/des diplôme(s) obtenu(s) et, en cas de parcours professionnel, un curriculum vitae.

**Pour les étudiants étrangers** : la demande d'admission est soumise au jury des études de master. La procédure particulière pour les étudiants réguliers internationaux est détaillée à l'adresse suivante : <https://www.uclouvain.be/14041.html> .

**Pour les étudiants VAE** : la demande d'admission doit être introduite auprès de la Conseillère aux études (Collège Erasme, Place Blaise Pascal, 1 à 1348 Louvain-La-Neuve - [Fiorella Flamini](#)).

## PÉDAGOGIE

---

Le programme de cours de chaque étudiant est établi en fonction de son parcours académique antérieur et en vue de le doter des prérequis nécessaires à l'accès au master.

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

Les méthodes d'évaluation sont conformes [au règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'enseignement sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'enseignement et de cours, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors d'une des 3 sessions d'examens : janvier - juin - août/septembre), tandis que l'évaluation de séminaires impliquera une participation plus substantielle de l'étudiant et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

## FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

L'année d'études préparatoire ne mène pas à un diplôme et la réussite de celle-ci donne accès au [Master en histoire \[60.0\]](#) ainsi qu'au [Master en histoire \[120.0\]](#). Seule une attestation de réussite sera délivrée.

## GESTION ET CONTACTS

---

### Gestion du programme

Entité de la structure FIAL

Sigle	<b>FIAL</b>	
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres	
Adresse	Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve	
	Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53	
Site web	<a href="https://www.uclouvain.be/fial">https://www.uclouvain.be/fial</a>	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)	
Mandats	<a href="#">Philippe Hiligsmann</a>	Doyen
	<a href="#">Béregère Bonduelle</a>	Directeur administratif de faculté
Commissions de programme	Commission de programme en histoire de l'art et archéologie ( <a href="#">ARKE</a> ) Ecole de philosophie ( <a href="#">EFIL</a> ) Commission de programme en langues et lettres anciennes ( <a href="#">GLOR</a> ) Commission de programme en histoire ( <a href="#">HIST</a> ) Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes ( <a href="#">LAFR</a> ) Commission de programme en linguistique ( <a href="#">LING</a> ) Commission de programme en langues et lettres modernes ( <a href="#">LMOD</a> ) Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) ( <a href="#">LSTI</a> ) Commission de programme en communication multilingue ( <a href="#">MULT</a> ) Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes ( <a href="#">ROM</a> ) Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication ( <a href="#">STIC</a> ) Commission de programme en arts du spectacle ( <a href="#">THEA</a> )	

**Responsable académique du programme :** [Françoise Van Haeperen](#)

## Jury

Président : **Laurence Van Ypersele**

Secrétaire : **Paul Bertrand**

3e membre du jury restreint : **Vincent Dujardin**

## Personnes de contact

Conseillère aux études : **Fiorella Flamini**